

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 12 novembre 2024**

Sont présents à l'ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL, Maire,

Membres en fonction :	17
Membres présents :	13
Membres absents non-excuses :	0
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	4

Conseillers présents : Mmes et MM. Doris GOETZ, Nicolas FORTMANN, Anne CRIQUI, Philippe BROLY, Adjoints au Maire

Conseillers présents : Mmes et MM. Bernard STURNI, Patrick KAUFFMANN, Lucienne SCHAUBURG-ZWINGER, Cathy LOYZANCE, Françoise ADLER, Alexandre WAHNERT, Thierry FOHRER, Julien HAGUENAUER Conseillers municipaux

Absents ayant donné procuration : Sandra STRASSER procuration à Anne CRIQUI, Gaëlle NOE procuration à Philippe BROLY, Agnès TAUBENNEST procuration à Julien HAGUENAUER, Nicolas ESCHBACH procuration à Lucienne SCHAUBURG-ZWINGER

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séances : Julien HAGUENAUER

Ordre du Jour

Ordre du Jour :

Désignation du secrétaire de séance

Infos : agenda

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2024**
- 2. Finances**
 - 2.1. BP 2024 – décision modificative n° 1
 - 2.2. Tarifs communaux 2025
 - 2.3. Ecole élémentaire – demande de participation pour un voyage scolaire
 - 2.4. Acquisition d'une débroussailleuse pour l'association AFFAO
- 3. Affaires générales**
 - 3.1. Pays Rhénan – rapport d'activités 2023
 - 3.2. SDEA – eau potable – rapport d'activités 2023
 - 3.3. SDEA -assainissement – rapport d'activités 2023
 - 3.4. Section de sapeurs-pompiers volontaires d'Offendorf - regroupement

4. Travaux

4.1. Réaménagement des rues des Pêcheurs, Niedereck et du Couvent – autorisation à signer le marché

5. Ressources humaines

5.1. Ecole de musique – modification de la durée hebdomadaire de temps de travail

6. DiversDésignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal, **DESIGNE** à l'unanimité Julien HAGUENAUER comme secrétaire de séance.

Informations**Agenda**

- Prochain Conseil Municipal : 10 décembre 2024 à 20h
- Fête des aînés : 24 novembre à partir de 12h
- Marché de Noël : 1^{er} décembre, ouverture des portes à 10h
- Vœux de la municipalité : vendredi 10 janvier à partir de 19h

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2024

Vu le procès-verbal du 24 septembre 2024,

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité le procès-verbal.

POINT 2.1 : FINANCES – budget principal 2024 – modification n° 1

Des modifications sur le budget principal 2024 sont proposées au Conseil Municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENTChapitre 011 : charges à caractère général

60621 – Combustibles	- 17 000,00 €
611 – Contrats de prestations de services	- 23 000,00 €
6227 – Frais d'actes et de contentieux	- 8 000,00 €

Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés

64111 – Personnel titulaire – rémunération principale	+ 20 000,00 €
64131 – Personnel non titulaire – rémunération principale	+ 20 000,00 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

6553 – Service incendie	+ 8 000,00 €
-------------------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENTSans opération

2111 – Terrains nus	- 17 000,00 €
---------------------	---------------

Opération 034 – club-house de l'OCKC

21352 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions – bâtiments privés <i>(réfection de la zinguerie)</i>	+ 600,00 €
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

Opération 31 – école élémentaire

2158 – Autres installations, matériel et outillages techniques <i>(nouvelle pompe pour le chauffage)</i>	+ 3 400,00 €
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Opération 51 – verger école

2158 – Autres installations, matériel et outillages techniques <i>(acquisition d'une débrousailluse pour l'AFFAO)</i>	+ 1 000,00 €
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Opération 600 – ESCO

2158 – Autres installations, matériel et outillages techniques <i>(réparation du panier de basket)</i>	+ 6 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Opération 819 – pont Kittel

2152 – Installations de voirie <i>(mise en place de panneaux)</i>	+ 6 000,00 €
----------------------------------------------------------------------	--------------

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Vu la décision de virement de crédits en date du 19 août 2024,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que décrites ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune,

Après présentation de ces modifications à réaliser au niveau du budget principal, en section de fonctionnement et d'investissement, le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative N° 01 telle que présentée ci-dessus.

POINT 2.2 : FINANCES – tarifs communaux 2025

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs municipaux pour l'année 2024 comme suit :

Nature de l'occupation ou de la prestation	Tarifs	
Occupation du domaine public à des fins commerciales (hors fête foraine et food truck)	15 € la 1/2 journée 25 € la journée	
Cirque	60 €	
Droit de publicité (interdite sur les lampadaires)	15 €	
Publicité bulletin municipal - 1/8 de page - ¼ de page - ½ page - 1 page	50 € 80 € 150 € 230 €	
Droit de photocopie noir et blanc - 1 page A4 - 1 feuille A4 recto/verso - 1 page A3 - 1 feuille A3 recto/verso	0,25 € 0,50 € 0,50 € 1 €	
Bibliothèque - Cotisation (par an et par adulte à partir de 18 ans) - Livre perdu ou abîmé	5 € entre 1 € et 50 € selon la valeur du livre	
Droit de place MESSTI - Grand manège adultes - Petit manège enfants - Stand simple - Stand vente avec brasserie	1 ^{er} week-end 150 € 100 € 6 € le ml 100 €	2 ^{ème} week-end 50 € 50 € 2 € le ml 50 €
Marchés annuels du Messti et de Noël	3 € le ml	
Marchés de Noël	6 € par table de 2 mètres	
Marché hebdomadaire et food truck	1 € le ml	
Forfait électricité (marché de Noël)	5 €	
Chalet	30 €	
Puces (5 ml minimum)	10 € les 5 ml 1,50 € le ml supplémentaire	
Concession de tombe simple	150 € pour 15 ans	300 € pour 30 ans
Concession de tombe double	300 € pour 15 ans	600 € pour 30 ans
Concession de tombe triple	450 € pour 15 ans	900 € pour 30 ans
Concession de tombe quadruple	600 € pour 15 ans	1200 € pour 30 ans
Concession de tombe quintuple	750 € pour 15 ans	1500 € pour 30 ans
Concession de tombe sextuple	900 € pour 15 ans	1800 € pour 30 ans
Concession columbarium	600 € pour 15 ans	1000 € pour 30 ans

POINT 2.3 : FINANCES – école élémentaire – demande de participation pour un voyage scolaire

L'école élémentaire « Les boutons d'or » d'Offendorf nous a sollicité pour une participation de la commune à une classe de découverte musicale et environnementale. Les trois classes bilingues sont concernées par ce projet soit 69 élèves. Le séjour se déroulera en centre des Aliziers à la Hoube de lundi 3 au vendredi 7 mars 2025.

Le coût du séjour est de 300 € par enfant hors transport.

Il est proposé d'apporter une aide de 5 € par nuitée et par enfant.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une participation de 5 € par nuitée et par enfant participant au à la classe de découverte musicale et environnementale,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2025 – article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé »

POINT 2.4 : FINANCES – acquisition d'une débroussailleuse pour l'association AFFAO

L'association Fleurs, Fruits, Abeilles d'Offendorf nous a sollicité pour l'acquisition d'une débroussailleuse. Cette association assurant notamment l'entretien des arbres fruitiers le long des chemins ruraux il est proposé de prendre en charge cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de prendre en charge l'acquisition d'une débroussailleuse à batterie pour l'AFFAO,
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2024 sous l'opération 51 – Verger école.

POINT 3.1 : AFFAIRES GENERALES – Pays Rhénan – rapport d'activités 2023

Le rapport d'activités a été transmis en amont de la séance pour permettre aux conseillers d'en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport à l'unanimité.

POINT 3.2 : AFFAIRES GENERALES – SDEA – eau potable – rapport d'activités 2023

Le rapport d'activités a été transmis en amont de la séance pour permettre aux conseillers d'en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport à l'unanimité.

POINT 3.3. : AFFAIRES GENERALES – SDEA – assainissement – rapport d'activités 2023

Le rapport d'activités a été transmis en amont de la séance pour permettre aux conseillers d'en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport à l'unanimité.

POINT 3.4. : AFFAIRES GENERALES – section de sapeurs-pompiers volontaires d'Offendorf – regroupement

Une réunion a eu lieu le 9 octobre 2024 en présence du SDIS et d'un représentant des communes de Gamsheim, Herrlisheim et Offendorf.

Actuellement la section d'Offendorf ne compte plus que 5 sapeurs-pompiers volontaires. 3 sapeurs-pompiers volontaires domiciliés à Offendorf ont déjà intégrés l'unité territoriale de Gamsheim.

La section d'Offendorf sera regroupée avec celle de Herrlisheim à compter du début de l'année 2025. Les volontaires auront le choix entre intégrer l'UT de Gamsheim ou la section de Herrlisheim.

A compter de la fusion la section de Herrlisheim prendra le nom de section de Herrlisheim – Offendorf.

Le SIS67 restituera le bâtiment situé entre le 5 rue Principale et le 1 route de Gamsheim. Les diagnostics immobiliers sont en cours de réalisation avant restitution.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce regroupement à l'unanimité.

POINT 4.1. : TRAVAUX – réaménagement des rues des Pêcheurs, Niedereck et du Couvent – autorisation à signer le marché

Le bureau d'études M2i, qui a été désigné en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage conformément à la délibération du 16 janvier 2024, nous a fait parvenir un avant-projet sommaire pour :

- La rénovation de l'éclairage public rue du Couvent,
- L'enfouissement du réseau téléphonique (fibre) pour les trois rues,
- La réfection de la voirie rues des Pêcheurs et Niedereck,
- La réfection du réseau d'assainissement pour la rue Niedereck.

L'ensemble des travaux a été chiffré à 550 000 € HT.

La commission travaux et investissement s'est réunie le 23 mai 2024 pour étudier l'avant-projet sommaire. L'avis d'appel public à concurrence a été publié et le retour des offres a été fixé au 12 novembre à 12 heures.

L'analyse des offres n'ayant pas encore été réalisée il est proposé de reporter le point au prochain Conseil Municipal.

POINT 5.1 : RESSOURCES HUMAINES – école de musique – modification de la durée hebdomadaire de temps de travail

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
 Vu la délibération en date du 27/08/2015 créant l'emploi de professeur de piano à l'école de musique municipale, à une durée hebdomadaire de 5 heures,
 Vu la délibération en date du 05/09/2023 portant à 13h15 la durée hebdomadaire de service du professeur de piano,

Vu la demande d'avis au Comité technique sollicité le 1^{er} octobre 2024,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de professeur de piano permanent à temps non complet (13h15 hebdomadaires) afin de prendre en compte le nombre d'inscriptions au cours de piano.

D'autre part un point est fait sur l'évolution des quotités horaires des professeurs de musique :

	Quotité 2023-24	Quotité 2024-25
Professeur de flûte	1 h 30	1 h 45
Professeur de guitare	2 h 45	4 h 45
Professeur de clarinette et de saxophone	3 h 45	3 h 45
Professeur de guitare	3 h 30	3 h 45
Professeur de piano	13 h 15	9 h 15
Professeur de violon	1 h 45	1 h 15
Directeur de l'école de musique et professeur de trombone, de la formation musicale, l'orchestre à l'école, l'éveil et la chorale	12 h 30	13 h 30
	<hr/> 39 h 00	<hr/> 38 h 00

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **SUPPRIME** à compter du 1^{er} septembre 2024 un emploi permanent à temps non complet (13h15 hebdomadaires) d'assistant d'enseignement principal de 2^{ème} classe de professeur de piano,
- **CREE** à compter du 1^{er} septembre 2024 un emploi permanent à temps non complet (9h15 hebdomadaires) d'assistant d'enseignement principal de 2^{ème} classe de professeur de piano.

Denis HOMMEL
Maire



Julien HAGUENAUER
Secrétaire de séance

